**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 16 NOVEMBRE 2023 à 19H30**

L’an deux mil vingt-trois, le seize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 7 novembre 2023, s’est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

**Présents :** MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, IVANOV L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, OLLITRAULT S, , LAINE S, ROUXEL D, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

**Absents excusés** : ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

 JEGLOT B. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F

 FRABOULET C. qui a donné pouvoir à OLLITRAULT S.

 TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.

**Absent** : TREHOREL V.

**Secrétaire de séance** : Madame Ozanne MAUVIEUX est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

- Nombre de pouvoirs : 4

- Nombre d’absents : 5

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Projet city stade

- Bâtiments : devis audit énergétique salle des fêtes et salle Kergohy – devis portes de secours de la salle des fêtes – devis renouvellement extincteurs salle des fêtes, maison des lutins et cantine - compte rendu de la commission

- Urbanisme : acquisition terrain rue des Perrières – point sur le projet de 2ème tranche Résidence des Trois Chênes – point sur la maison Le Du

- Voirie : adhésion commande groupée LCBC pour le marché voirie rurale 2024

- Désignation des référents déontologues pour les élus locaux

- Personnel : colis de fin d’année

- Service enfance : convention ALSH avec les communes – séjour ski

 - Informations et questions diverses : bilan tempête du 2 novembre

Le procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 est approuvé et validé.

1. **PROJET CITY STADE**

Rapporteur : Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse et délibération :

Trois sociétés ont été sollicitées : SDU, ID-VERDE et MECO.

Après des rencontres avec le SDU et MECO en début d’année, l’ancienne municipalité avait émis une préférence pour le SDU.

Ce terrain multisports serait implanté sur le terrain d’entrainement au plus près de la salle (à côté de la pente et des escaliers).

En septembre, Monsieur le Maire et Laure Ivanov ont aussi rencontré la société ID-VERDE mais c’est la proposition du SDU qui répond le mieux à nos besoins :

* Terrain de 30 m x 15 m
* Barreaudage acier galvanisé
* A l’intérieur du terrain : 2 breizh-iliens, 2 grands paniers de basket, 2 petits paniers de basket et 2 buts
* A l’extérieur : 1 panier de basket

Frédéric Foulfoin expose les aspects plus techniques qui permettent de constater que le choix se porte plutôt vers le SDU.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal retient le devis du SDU par 18 voix pour.

Il convient de choisir le sol. La société SDU propose 4 types de city-stade avec les sols suivants :

* Peinture acrylique et tracés sportifs : 47 764,27 € HT
* Enrobé avec traçage : 48 197,77 € HT
* Gazon synthétique : 60 550,77 € HT (- 666,63€ € HT pour l’option poteaux volets)
* Résine : 61 277,77€ HT

Les adjoints, avec la société SDU, sont allés voir les différents types de sol sur des structures existantes et il est proposé de retenir un sol en gazon synthétique.

Frédéric Foulfoin précise qu’il y a peu de recul sur les sols en résine et que l’entretien des sols en gazon synthétique est plus facile. Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà une balayeuse dont il faudra juste changer les brosses.

Antoine Mahé souhaite savoir s’il est possible de mettre une piste autour du city-stade. Vu les dimensions de ce dernier, Laure Ivanov informe qu’il ne sera pas possible de faire des couloirs de courses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 18 voix pour, retient le sol en gazon synthétique avec l’option pare-ballons composée d’une barrière de 2 mètres et d’un filet de 3 mètres pour un coût de 6 494,08 € HT.

Frédéric Foulfoin informe qu’il prendra contact avec le SDU pour revoir les prix et bénéficier d’un geste commercial.

Enfin, il convient aussi de valider le devis de terrassement de l’entreprise BERTHO pour un montant de 35 832,40 € HT avec l’option allée piétonne et place PMR. Laure Ivanov informe que l’entreprise Paillardon TP avait été contactée par l’ancienne municipalité mais que le prix était très élevé. Frédéric Foulfoin explique que le SDU travaille régulièrement avec l’entreprise Bertho pour l’implantation de city-stades.

Laure Ivanov dit qu’une demande de subvention sera déposée auprès de l’ANS en décembre. Une subvention à hauteur de 70% est espérée. Si les écoles, l’accueil de loisirs et les associations sportives sont associées au projet, les dépenses liées au terrassement pourraient être prises en compte.

1. **BATIMENTS**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

1. *Devis audits énergétiques salle des fêtes et salle Kergohy* :

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire explique que lors de la commission bâtiments du 24 octobre dernier, il avait été suggéré de faire un audit énergétique à la salle des fêtes avant d’envisager des travaux de remplacement de chaudière. De plus, la consommation en électricité étant très importante à la cantine /salle Kergohy, un audit pourrait aussi y être fait.

Brigitte Jéglot a contacté plusieurs cabinets mais seuls ont répondu :

* Eliad : 5000,00 € HT soit 2 200 € HT pour la salle Kergohy et 2 800 € HT pour la salle des fêtes
* Armor Ingénierie : 10 416,00 € HT

Discussion et vote :

Monsieur le Maire précise que la commune a obtenu une subvention de 27 514 € pour le chauffage de la salle des fêtes dans le cadre de la DSIL mais qui sera annulée en juin prochain si aucun travaux n’est fait.

Concernant les audits, Pierre-Yves Le Borgne s’interroge sur une telle différence de prix entre les deux cabinets. Sophie Ollitrault se pose aussi la question sur la durée de validité d’un audit.

David Rouxel et Anthony Basset, estimant que le coût des audits est faible par rapport à l’enveloppe à prévoir, pensent qu’ils doivent être faits. Ozanne Mauvieux pense également qu’il est plus prudent de faire les audits maintenant afin d’être prêt pour réaliser d’éventuels travaux permettant de bénéficier de cette subvention.

Antoine Mahé précise aussi que les communes ayant obligation de réduire les coûts en électricité, les audits seront nécessaires.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de Eliad.

1. *Devis portes de secours de la salle des fêtes* :

Note explicative de synthèse :

Les trois portes de secours de la salle des fêtes sont abîmées et laissent passer l’air froid.

Brigitte Jéglot a demandé des devis pour leur remplacement, les travaux seraient faits pour les agents du service technique.

* Avis Matériaux : 9 030,00 € HT
* Quéguiner : 5 007,55 € HT

Brigitte Jéglot a étudié les devis et propose de retenir la proposition de Quéguiner. La dépense sera mandatée en section d’investissement du budget communal.

Discussion et vote :

Pierre-Yves Le Borgne propose d’attendre les préconisations de l’audit mais David Rouxel informe que ces portes sont trop abîmées pour ne pas les changer.

A l’unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de Quéguiner.

1. *Devis renouvellement des extincteurs de la salle des fêtes, maison des lutins et cantine* :

Note explicative de synthèse :

3 extincteurs ayant plus de 10 ans sont à remplacer (1 à la salle des fêtes, 1 à la maison des lutins et 1 à la cantine).

Le devis de Sicli est de 322,90 € HT et celui de Sécuritec est de 278,20 € HT.

Suite à la commission bâtiments, Monsieur le Maire propose de retenir celui de Sicli car c’est cette société qui effectue toute la maintenance des extincteurs. Toutefois, une consultation pour l’entretien de tous les extincteurs des bâtiments communaux sera faite en 2024.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Discussion et vote :

A l’unanimité, le Conseil Municipal retient le devis de Sicli.

1. *Compte-rendu de la commission bâtiments* :

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rapporte le compte-rendu de cette commission fait par Brigitte Jéglot. Les principaux points sont les suivants :

* Ecole des Perrières : problème de chauffage dans la classe maternelle depuis plusieurs hivers. La commission est d’accord pour l’installation de 3 radiateurs. Depuis, l’agent en charge des bâtiments est intervenu et a trouvé la panne. Pas d’achat de radiateurs à prévoir.
* Logements communaux : prévoir un programme de remplacement de radiateurs avec une priorité pour les logements rue de Bellevue. Présentation des nouvelles réglementations de la loi « climat et résilience » : DPE obligatoires, il n’est plus possible pour les logements F ou G d’appliquer un loyer supérieur à celui du locataire précédent, de procéder à une révision annuelle des loyers, de proposer une augmentation de loyer lors du renouvellement du bail.

Sont considérés comme non décents, les logements classés en G au 1/1/2025, F ou G au 1/1/2028 et E, F ou G au 01/01/2034.

Le premier DPE a été fait hier par le cabinet Asset Diagnostic Immobilier au logement sis 5 rue Emile Jégard.

* Salle des fêtes : des devis de remplacement de la chaudière fioul par une chaudière à granules ont déjà été faits : Serfo pour 61 231 € HT et Eréo pour 53 856 € HT. Pour une pompe à chaleur, il faut compter 81 971,13 € HT (devis Eréo).

La subvention accordée dans la cadre de la DSIL est de 27 514 € et est valable jusqu’en juin 2024.

* Présentation du ZAN (zéro artificialisation nette) de la loi climat et résilience. Cette mesure vise à limiter la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers, en espaces urbanisés, en fixant un calendrier progressif de réduction de l'artificialisation. Il serait possible de faire la 2ème tranche de la Résidence des Trois Chênes mais peu probable pour la 3ème tranche.
* Hameau de Bonne Brousse : il reste deux lots à vendre. La commission décide de ne pas baisser le prix de vente des lots.
1. **URBANISME**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

1. *Acquisition terrain rue des Perrières* :

Note explicative de synthèse :

Pour information, la maison de Madame Le Quentrec, 2 rue des Perrières, est en vente. Une partie du terrain intéresse la commune pour faire un parking supplémentaire d’environ 6 places nécessaire pour l’école des Perrières, la médiathèque et la Maison des Lutins.

Monsieur le Maire et Brigitte Jéglot ont rencontré les futurs acquéreurs et ils seraient d’accord pour céder une partie du terrain.

Après la vente définitive, ce point sera revu en conseil pour discuter du prix et de la surface à acquérir.

1. *Point sur le projet de 2ème tranche de la Résidence des Trois Chênes* :

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire informe que, sur les 19 lots, il n’en reste que 4 à la vente. Comme vu précédemment, le dispositif ZAN ne devrait pas empêcher la réalisation de la 2ème tranche. Entre le moment où le Conseil Municipal délibère pour l’étude de la viabilisation et la vente des premiers lots, il s’écoule environ une année.

Le cabinet Nicolas avait déjà fait une esquisse.

 Le Conseil Municipal souhaite t’il entamer la procédure ou attendre ?

Pour information, le montant des travaux de viabilisation de la 1ère tranche était de 49 560 € TTC (maitrise d’œuvre), 193 908,80 € TTC (travaux) et 63 785 € (BT, MT et fibre) soit 307 253,80 € pour 21 lots.

Discussion et vote :

Gildas Pérennez informe que l’esquisse de la 2ème tranche proposée par le cabinet Nicolas faite en 2020 comptait 10 lots mais il conviendrait agrandir cette surface afin d’accueillir plus de lots. Il rappelle également qu’un bassin de rétention d’eau est nécessaire, il faudra donc ajouter cette dépense dans le projet. Il précise enfin que la commune devra rembourser le portage foncier de LCBC pour un montant de 100 000 € avant 2030.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au lancement de la 2ème tranche et demande à Monsieur le Maire de fixer un rendez-vous avec le cabinet Nicolas.

1. *Point sur la maison Le Du* :

Note explicative de synthèse :

Monsieur le Maire rappelle que le prix avait été fixé à 15 € le m² mais qu’il n’y a toujours pas d’acquéreur. Faut-il baisser le prix ?

Discussion :

Monsieur le Maire rappelle que le coût de la démolition est estimé à 38 000 € TTC. Ramené au m², le prix de ce lot est 80€ / m². David Rouxel précise que cette maison a de l’amiante et qu’il sera difficile de la vendre.

Anthony Basset dit que la vente de ce bien aura forcément un coût pour la commune : soit on donne la maison, soit on prend en charge la démolition et on vend le terrain.

Réflexion à mener.

1. **VOIRIE : ADHESION COMMANDE GROUPEE LCBC POUR LE MARCHE VOIRIE RURALE 2024**

Rapporteur : Frédéric Foulfoin, Adjoint au Maire

Frédéric Foulfoin indique que tous les ans la commune adhère au marché groupé de Loudéac Communauté pour le marché voirie communale. Cela consiste à cumuler tous les kilomètres des communes souhaitant adhérer au groupement de commande et de faire un appel d'offre global afin de réduire les prix.

Il est donc proposé d’adhérer à la commande groupée pour l’année 2024.

Une commission voirie aura lieu samedi 25 Novembre à 10h30 pour aller voir sur place quelle voirie communale pourrait être inscrite au programme.

Frédéric Foulfoin donne les informations suivantes :

* le débroussaillage de la voirie a commencé vendredi matin
* le curage de fossés sera effectué ensuite sur 8 km
* le marquage au sol devrait être effectué mi-novembre

Concernant la chicane, y a-t-il des remarques sur l’emplacement ?

Discussion et vote  :

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’adhérer au groupement de commande.

Concernant la chicane, les élus sont d’accord sur l’emplacement. Antoine Mahé émet une observation car il pense que le passage devrait être réduit pour casser encore plus la vitesse. Pierre-Yves Le Borgne répond que les plans ont été fournis par le Département et qu’il y a une distance à respecter entre les deux chicanes afin de respecter les règles de sécurité. Frédéric Foulfoin est d’accord et pense qu’une ligne blanche sur la route pourrait encore ralentir les voitures. Laurent Jouanno précise aussi qu’un passage pour les vélos sera matérialisé sur le long de la voie.

1. **DESIGNATION DES REFERENTS DEONTOLOGUES POUR LES ELUS LOCAUX**

Rapporteur : Gérard MATHECADE, Maire

Monsieur le Maire informe que le décret du 21 février 2022 suivi de l’arrêté du 6 décembre 2022 impose aux collectivités la nomination d’un référent déontologue. Ce référent a un rôle de conseil auprès des élus qui le saisissent, il doit être en capacité d'apporter son expertise en toute impartialité et doit obligatoirement avoir des connaissances en droit public.

Les petites communes sont difficilement en mesure de nommer un élu pour cette mission alors le Centre de Gestion et l'Association des Maires de France ont désigné, au niveau départemental, des personnes qualifiées pour tenir ce rôle :

Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif

Jean SIRINELLI, professeur de droit public à l'université de Rennes

Armelle BOTHOREL, ancienne présidente de l'AMF

Le CDG propose aux collectivités cette offre, une délibération doit être prise pour y adhérer. Il n'y a pas de cotisation supplémentaire à payer pour ce service et le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant sera fixé selon la nature du dossier traité.

En cas de litige, tout élu pourra saisir le référent déontologue de son choix si le Conseil Municipal accepte la proposition du CDG.

Discussion et vote  :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

1. **PERSONNEL : COLIS DE FIN D’ANNEE**

Rapporteur : Laure Ivanov, Adjointe au Maire

Laure Ivanov présente les devis pour l’achat de colis de fin d’année pour les agents communaux, l’animateur sportif, l’animatrice de la médiathèque et les deux bénévoles.

La Biscuiterie de Guerlédan propose un assortiment de produits sucrés et chocolatés (biscuits et chocolats maison, mendigot de Noël, tablette chocolat-caramel, pâte à tartiner aux éclats de crêpe dentelle) à 24,70 € l’unité soit 494 € pour 20 colis.

La boutique Chocola’thé propose un panier garni composé de 6 palets au froment, 1 sachet de mendiants, 1 ballotin de chocolats, 1 cuillère chocolat chaud et 1 sachet de chocolats au lin à 26,11 € l’unité soit 522,20 € pour 20 colis.

Discussion et vote  :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de la biscuiterie de Guerlédan.

1. **SERVICE ENFANCE**

Rapporteur : Laure Ivanov, Adjointe au Maire

1. *Convention ALSH avec les communes* :

Laure Ivanov rappelle que, par délibération en date du 10 mai 2012, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en place des conventions avec les communes de Saint-Caradec, Hémonstoir, Saint-Thélo et Grâce-Uzel pour les enfants accueillis au centre de loisirs. Ces conventions permettent aux familles de ces communes d’avoir les mêmes tarifs que les familles trévéennes.

En contrepartie, ces communes participent aux frais de fonctionnement de ce service au prorata du nombre d’enfants de leur commune accueillis.

Les camps d’été font aussi partie des conventions.

Il est proposé d’intégrer les séjours de la Maison des Jeunes par avenant à ces conventions.

Discussion et vote  :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

1. *Séjour ski* :

Rapporteur : Laure Ivanov, Adjointe au Maire

A ce jour, 9 enfants de 11 à 14 ans sont préinscrits : 7 de Trévé et 2 de La Motte.

Discussion:

Le Conseil Municipal décide d’ouvrir le séjour, en priorité, aux ados de Trévé de 15 à 17 ans et d’enlever la condition de ne pas y être allé en 2022.

Si le séjour n’est pas complet, il sera aussi ouvert aux jeunes venant des communes conventionnées.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

► *Devis contrôle des équipements sportifs et des aires de jeux* : Monsieur le Maire et Brigitte Jéglot ont rencontré la société Dixit qui propose le contrôle de ces équipements qui est obligatoire.

* Tous les ans, des contrôles opérationnels doivent être faits sur les buts de foot et les aires de jeux y compris ceux de l’école. Le devis est de 573,60 € TTC.
* Tous les deux ans, des tests mécaniques doivent être réalisés sur tous les buts des terrains de foot mais aussi sur les buts de foot, hand, paniers basket, espaliers de la salle de sports en plus des tests opérationnels. Un geste commercial sera fait cette année en ne comptant pas les contrôles de paniers de basket et buts de hand de la salle omnisports soit 658,80 € TTC.

► *bilan tempête du 2 novembre* : pas de gros dégâts sur la commune, des personnes restées sans électricité pendant une semaine.

► *organisation du marché de Noël* : Laurent Jouanno informe que 52 exposants seront présents, la restauration sera assurée par l’Apel et le club des jeunes, un stand de maquillage, photo avec le père-noël, tour en calèche seront proposés. Les agents communaux vont commencés la mise en place dès le début de la semaine prochaine.

► *5ème classe école des Perrières* : Ozanne Mauvieux donne lecture du courrier de Monsieur le Directeur de l’Education Nationale reçu le 30 octobre dernier par lequel il constate une baisse des effectifs mais précise qu’aucune fermeture de classe n’est encore envisagée. Il reprendra contact avec Monsieur le Maire ultérieurement.

Depuis, l’office public de la langue bretonne a contacté Monsieur le Maire pour étudier l’ouverture d’une classe bilingue français/breton à l’école des Perrières. Il informe qu’autour de Loudéac, il y a une zone blanche et que des familles pourraient être intéressées par cette offre.

L’association Div Yezh Gwerledan soutient ce projet d’autant plus qu’une des enseignantes de l’école des Perrières est habilitée pour enseigner le breton.

Une réunion est prévue le vendredi 8 décembre à 18h à la salle Kergohy.

► *Enduit du clocher* : David Rouxel a constaté qu’une partie de l’enduit du clocher était tombée sur la route.

► *Carrières de Kerbiguet* : Morag Ferguson souhaite savoir s’il est possible d’installer des panneaux solaires à l’emplacement de l’ancienne carrière à Kerbiguet. Monsieur le Maire informe que c’est une zone classée naturelle et qu’il n’est pas possible d’y installer ces équipements.

La séance est levée à 21h50.

**Dates à retenir** :

 - mercredi 22 novembre à 19h : comité syndical du SIAEP

- samedi 25 novembre à 10h30 : commission voirie

 - dimanche 26 novembre de 10h à 18h à la salle omnisports : marché de Noël

 - mercredi 6 décembre à 19h : commission finances

 - jeudi 7 décembre à 9h30 : commission de contrôle de la liste électorale

 - jeudi 14 décembre à 19h30 : Conseil Municipal

 - vendredi 5 janvier à 20h : vœux de la municipalité